



L'ACTUALITÉ

ACTIVITÉ : L'ANNÉE 2019 DEVRAIT SE TERMINER POSITIVEMENT

Même si l'année 2020 qui se profile sera très certainement moins généreuse, les entreprises artisanales du bâtiment devraient tirer leur épingle du jeu encore quelques mois.

“
La construction neuve vit de ses stocks et l'entretien amélioration de l'anticipation des ménages.”

+2%

La croissance de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment a été dynamique au 3^e trimestre 2019.

À l'issue de ce 3^e trimestre, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment affiche une belle progression : + 2%. La construction neuve demeure très active, même si elle régresse de mois en mois (+ 2,5 % au 3T2019 contre + 4 % au 3T2018). Elle se maintient encore grâce aux stocks de chantiers accumulés au cours des derniers mois faute de personnel suffisant.

C'est un peu la même chose pour l'activité de l'entretien-amélioration qui affiche un dynamisme (+ 1,5%).

C'est donc une croissance en partie en trompe l'œil qui marque ce 3^e trimestre.

Les indicateurs habituels laissent, en effet, prévoir une baisse d'activité pour les mois à venir, en particulier dans la construction neuve puisque les permis de construire sont en recul. Ils s'établissent à - 3,8 % (sur un an) à fin août 2019 et représentent 411 200 logements commencés. Quant aux logements autorisés, ils sont en baisse de 5,7 % sur la même période, soit 443 500 logements autorisés à la fin du mois d'août.

Le recentrage des mesures fiscales (dispositif Pinel et PTZ) sur les zones tendues et l'insuffisance de l'offre (rareté du foncier et difficulté à obtenir des permis, notamment à l'approche des élections municipales) devraient encore accentuer le recul du logement neuf dans les prochains mois.

Côté entretien-amélioration, les perspectives sont également moins favorables même si la croissance a été soutenue en 2019 (+ 1,5 % depuis 3 trimestres) et bénéficie notamment du dynamisme des travaux

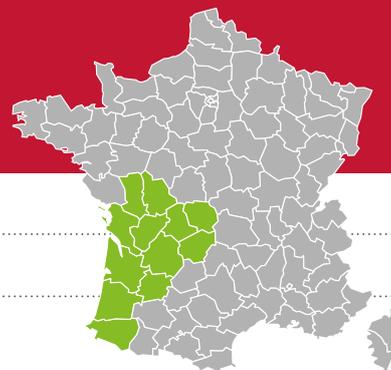
de performance énergétique (+ 2 %). Pour autant, on sait désormais que, sauf miracle, les aides gouvernementales devraient globalement baisser en 2020 conformément au projet de loi de finances pour l'année prochaine, même si celui-ci n'est pas encore définitivement adopté.

Cet été, les écarts d'activité dans l'artisanat du bâtiment se sont creusés entre les régions, oscillant entre + 1 % et + 3,5 %. La façade atlantique ainsi que l'Occitanie réalisent les meilleures performances ce trimestre. À l'inverse, le Grand-Est a connu une activité moindre (+ 1 %) comme les Hauts-de-France, l'Île-de-France, la Normandie et PACA qui ont enregistré une croissance plutôt modérée (+ 1,5 % chacune).

Les carnets de commandes représentent désormais 78 jours de travail au début du mois d'octobre 2019, soit 2 jours de moins qu'un an auparavant.

Une note positive cependant : pour la première fois depuis 2 ans et demi, le nombre d'entreprises déclarant une hausse de leurs marges est supérieur au nombre d'entreprises qui les déclarent en baisse. Le nombre d'entreprises ayant investi ou souhaitant investir est également en hausse (24 % des entreprises interrogées ont investi et 18 % envisagent de le faire au cours des 6 prochains mois).

Quant à l'emploi au 1^{er} trimestre 2019, il continue de progresser dans les entreprises du BTP de moins de 20 salariés (+ 2,1 % sur un an). Elles comptent 14 806 emplois de plus par rapport au 1^{er} trimestre 2018.



RÉSEAU

PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU RÉSEAU RÉUNIS EN CNAGS

À deux mois de la fin de l'année, un point syndical a été fait avec les Présidents et les Secrétaires généraux du Réseau dans le cadre de la 2^e CNAGS de l'année.

L'actualité est particulièrement dense et il était nécessaire que des échanges puissent avoir lieu sur les mesures en cours d'adoption au Parlement qui impacteront nos ressortissants (projet de loi de finances et projet de loi de financement de la sécurité sociale avec, en particulier les conséquences de la transformation du CITE en prime).

Un échange était également nécessaire au sein du Réseau pour aborder les questions sociales qui mobilisent actuellement la Confédération : les règles de la représentativité patronale qu'il faut impérativement faire changer afin de pouvoir continuer à défendre les intérêts des petites entreprises, et les négociations sociales en cours en vue de mettre en place 2 conventions collectives dans le bâtiment, l'une pour les entreprises jusqu'à 10 salariés et l'autre pour les entreprises de plus de 10 salariés, au lieu des 4 conventions collectives actuelles. La question des caisses de congés payés et de leur utilité et de leur

fonctionnement se pose par ailleurs et a été débattue par les responsables du Réseau.

La CNAGS a débattu également des questions de formation, tout aussi nombreuses et importantes que les précédentes. Il s'est agi du plan de transformation du conseil en formation et des 11 expérimentations menées au sein du Réseau depuis près d'un an (cf notre rubrique Formation), des perspectives pour la formation continue des non-salariés suite au rapport de l'IGAS sur les FAF des indépendants, et enfin, des négociations que la CAPEB conduit avec les organisations de salariés pour répondre aux attentes des petites entreprises et défendre sa vision de l'apprentissage avec des propositions permettant de faire évoluer l'existant conformément à la nouvelle donne légale.

La CNAGS a également été invitée à débattre de l'avenir des CAPEB régionales qui vont désormais évoluer dans un contexte très différent, compte tenu notamment des évolutions en matière de formation.

Enfin, le Président de 360travaux a fait un point d'avancement sur l'activité de la plateforme et ses perspectives de développement.

→ LA CNATP VOIT LE JOUR EN NOUVELLE AQUITAINE !

Les CAPEB départementales de la région Nouvelle Aquitaine ont décidé la semaine dernière de constituer une CNATP régionale avec l'objectif de permettre aux entreprises de travaux publics et de paysage d'adhérer en tout point du territoire. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de CNATP dans un département, une entreprise pourra adhérer à cette nouvelle structure régionale.

C'est un artisan gérant d'une entreprise de Travaux Publics à La Rochefoucauld (16) Olivier Cogulet qui a été élu Président de la CNATP Nouvelle Aquitaine. Il est également premier vice-président de la CNATP Charente. Olivier Cogulet est déjà largement impliqué dans la vie syndicale puisqu'il représente l'artisanat du BTP au conseil d'administration de Constructys Nouvelle-Aquitaine et participe aux négociations paritaires régionales pour la détermination des salaires minimaux et des primes des ouvriers et ETAM des travaux publics sur les 3 territoires de la région.

Pensez à envoyer vos bonnes pratiques à d.frichot@capeb.fr pour les faire connaître à l'ensemble du Réseau.

FORMATION

CONSEIL EN FORMATION : LES CORRESPONDANTS FORMATION ÉCHANGENT SUR LE PLAN DE TRANSFORMATION

Les correspondants formation du Réseau ont été réunis vendredi dernier sous la présidence du chef de file formation, Jean-Christophe Repon, également 1^{er} vice-président de la CAPEB, pour travailler sur le plan de transformation de la mission de conseil en formation dans le cadre de la disparition des missions déléguées par Constructys au 31 décembre prochain. Dans cette perspective, 11 départements et régions ont travaillé depuis le début de l'année pour réfléchir aux alternatives qu'ils pouvaient mettre en place pour dispenser ce conseil en formation auprès des entreprises, que ce soit simplement pour assurer le service de base, ou pour conserver leur place d'interlocuteur privilégié localement ou bien encore pour faire de la formation un élément stratégique de développement. Un travail colossal s'est déroulé tout au long de l'année, les départements et régions travaillant



ensemble sans que la Confédération ne pilote leurs échanges tout en les soutenant évidemment. Le résultat est impressionnant et franchement encourageant parce qu'il démontre que nous sommes capables de faire Réseau et de nous adapter au changement.

Au final, une trentaine d'expérimentations et 11 modèles d'activités ont été mis au point. Tout ce travail est mis à la disposition de l'ensemble du Réseau sur ARTUR afin que chaque département et/ou région s'approprie ces réflexions et ces outils pour construire son propre modèle, ses propres actions, en fonction de ses propres objectifs. Bravo le Réseau CAPEB !



ÉCONOMIE

→ ACTION LOGEMENT MOBILISE 2 MILLIARDS POUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS ET LEUR RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En avril dernier, Action logement (ex 1%) a signé un Plan d'Investissement Volontaire avec l'Etat prévoyant le déploiement d'un programme d'aides de 9 milliards.

Le premier volet de ce plan sera opérationnel dès novembre, c'est-à-dire dans quelques jours. Il concerne notamment l'adaptation des logements et leur rénovation énergétique. L'aide d'Action Logement pour l'adaptation concerne tous les salariés (même si leur entreprise ne cotise pas à Action Logement), qu'ils soient locataires ou propriétaires, retraités ou en perte d'autonomie, sous condition de ressources toutefois. L'aide consiste en un versement direct à l'entreprise qui réalise les travaux d'une somme pouvant aller jusqu'à 5 000 €. L'objectif est ainsi

d'assurer la mise en sécurité de 200 000 salles de bains en remplaçant les baignoires par des douches à l'italienne. Pour intégrer ce dispositif, il était prévu initialement que les entreprises soient titulaires d'une qualification Qualibat. **Grâce à l'intervention de la CAPEB, les entreprises labellisées Handibat® pourront également participer à ce programme tout comme celles qui peuvent se prévaloir du CIP.** Une bonne occasion de relancer ce dispositif mis en place par la CAPEB qui permet aux entreprises de faire valoir simplement leurs compétences.

Le second volet de la nouvelle aide vise les salariés modestes (c'est-à-dire avec un revenu fiscal maximum de 24 918 € en Île-de-France et

de 18 960 € ailleurs). Il s'agit de financer à 100% le remplacement d'un système de chauffage ou d'un équipement d'eau chaude sanitaire ou l'isolation des murs et des combles. Selon les revenus et la localisation géographique, l'aide d'Action Logement pourra aller jusqu'à 15 000 € pour les bailleurs et 20 000 € pour les propriétaires occupants. Elle sera cumulable avec d'autres aides (notamment celles de l'Anah).

La CAPEB se félicite évidemment de cette initiative qui devrait pleinement bénéficier aux zones rurales et qui laisse aux entreprises toute latitude, notamment dans le choix des travaux et des équipements susceptibles d'être proposés aux salariés concernés par ces dispositifs.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE RHÔNE



La CAPEB Rhône a un nouveau Président : Stéphane Labrosse, 46 ans qui dirige une entreprise de 9 salariés et vient d'être élu lors du Conseil d'Administration du 18 septembre.

Cet électricien de formation, qui avait rejoint la CAPEB Rhône dès 2008, avait été élu Vice-Président de la CAPEB Rhône en 2017. Par ailleurs Président du Syndicat des électriciens depuis 2015, il gardera cette fonction jusqu'en 2020.

Pour la plus puissante organisation syndicale patronale du département et qui se développe encore, cette nomination vient ponctuer une succession de changements majeurs avec, en particulier, une nouvelle organisation statutaire et un nouveau nom. Afin de s'adapter à la nouvelle configuration de la Métropole, la CAPEB Rhône devient, en effet, la CAPEB Rhône et Grand Lyon, une organisation professionnelle qui compte plus de 1 500 adhérents.

LOBBYING

→ PROJET DE LOI DE FINANCES : QUELQUES AVANCÉES MALGRÉ TOUT

La CAPEB poursuit son lobbying auprès des députés pour les convaincre de changer certaines dispositions prévues dans le projet de loi de finances. S'agissant du GNR et du suramortissement pour l'achat de matériel, nous avons demandé plus particulièrement à la Députée LREM, M^{me} Degois, de mentionner clairement les entreprises du Bâtiment parmi les bénéficiaires, ce qui n'était pas le cas. Nous avons également demandé que soient mentionnées les entreprises du paysage. Voulant sans doute répondre, au moins en partie, à notre mécontentement (partagé par l'ensemble de la filière), le Gouvernement a déposé plusieurs amendements qui ont été adoptés. L'un d'entre eux vise à permettre aux ménages des 9^{ème} et 10^{ème} déciles de bénéficier d'un soutien pour les travaux d'isolation des parois opaques, et uniquement pour cela et avec des niveaux d'aide notablement insuffisants ! Cela se traduirait par un forfait d'un montant minoré par rapport à celui prévu pour les revenus intermédiaires. C'est une proposition bien loin de celle que nous avons faite et qui était beaucoup plus large en termes de travaux concernés et intégraient en particulier les chaudières THPE ainsi que les menuiseries extérieures pour ne citer que ces deux exemples.

Le deuxième amendement gouvernemental adopté rend éligibles les dépenses de rénovation globale pour les ménages en maison individuelle mais uniquement pour les déciles de 1 à 8. Il s'agit d'accorder un crédit d'impôt de 150 €/m² en cas de réalisation d'un bouquet de travaux. Mais les critères imposés pour en bénéficier sont contraignants et risquent d'en décourager plus d'un ! Un petit espoir cependant : la Ministre Emmanuelle Wargon a indiqué que le Gouvernement serait prêt, au cours de la navette

parlementaire (entre Assemblée et Sénat), à examiner des dispositions afin d'aider la rénovation globale de passoires thermiques pour les déciles 9 et 10, c'est-à-dire ce que nous avons demandé dans l'un de nos amendements.

Enfin, le Gouvernement a fait adopter un 3^{ème} amendement visant à lutter contre les fraudes en donnant à l'Anah le pouvoir de blacklister pour 5 ans les contrevenants (bénéficiaire ou mandataire).

On relèvera également que des parlementaires sont parvenus à faire adopter un amendement visant à accorder le bénéfice du CITE aux premiers achats d'un appareil de chauffage au bois performant. Un autre a été adopté permettant d'introduire dans le champ du CITE les appareils fonctionnant à la biomasse.

En bref, quelques toutes petites avancées. Mais, on est loin des demandes de la CAPEB !

Enfin, la députée LR du Jura, M^{me} Dalloz, a demandé la prolongation, jusqu'en 2022, du crédit d'impôt en faveur des métiers d'art, rappelant que celui vise à favoriser ces métiers et les savoir-faire traditionnels et à encourager l'innovation et la création artisanale en allégeant les coûts de conception de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées à la protection juridique par des titres de propriété industrielle. M^{me} Dalloz a fait observer que « *des enquêtes réalisées sur la période 2017-2019 par l'INMA auprès des professionnels concernés et des entreprises du patrimoine soulignent l'intérêt de ce dispositif qui favorise le rayonnement d'un secteur d'excellence française* ». Souhaitons que ses collègues partagent cet avis lors de l'examen de cet amendement la semaine prochaine.



ÉCONOMIE

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC PLADUR

Ce 22 octobre, le Président de la CAPEB, accompagné du Président de l'UNA MTPI Jean-Yves Labat et du chef de file partenariat David Morales, a renouvelé l'accord que nous avons signé avec Pladur.

On rappellera que Pladur est un industriel espagnol, expert européen des systèmes de plaque de plâtre. Il propose aux professionnels des solutions alternatives de haute qualité intégrant les dernières innovations thermiques, acoustiques, mécaniques et en matière de résistance au feu.

En renouvelant cet accord, la CAPEB et Pladur souhaitent continuer à accompagner les entreprises artisanales du bâtiment dans la promotion et l'élaboration de solutions de construction durable par le plâtre. Avec cet objectif, le partenariat comprend deux volets : le premier concerne les actions de conseils et la formation à destination des entreprises artisanales et le second concerne

l'échange réciproque de visibilité entre les deux organismes. Ainsi, Pladur prévoit de concevoir des contenus de formation ainsi que des actions de conseils adaptées à chaque type d'entreprise du bâtiment pour développer leurs connaissances sur les solutions proposées.

Afin de répondre avec le maximum d'efficacité aux situations rencontrées par les entreprises artisanales du bâtiment, ce partenariat prévoit une application, ARTHUR (à ne pas confondre avec notre intranet ARTUR), déjà développée en partenariat avec la CAPEB, reprenant les questions les plus fréquentes que peuvent se poser les entreprises. Pladur valorisera également la qualification ECO Artisan RGE dans ses différents supports de formations.

Le partenariat intègre également une collaboration avec la CAPEB lors de la conception de nouveaux produits et services (faux plafonds, plaques de plâtre, isolants et outils) au travers de la réalisation aux tests.

LOBBYING

→ DÉCHETS DU BÂTIMENT : LA CAPEB RÉAFFIRME SES POSITIONS

La semaine dernière, la CAPEB a été auditionnée par les deux rapporteurs du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

La députée Marjolaine Meynier-Millefert participait également à cette audition ainsi que d'autres acteurs du bâtiment.

La CAPEB a pu exprimer ses revendications (voir notre actualité ARTUR du 6 septembre à ce sujet).

Pour autant, l'Etat semble déterminé à mettre en place une REP pour les déchets du bâtiment et donc une éco-contribution sur les produits. Or, rien ne permet à ce jour d'évaluer l'impact sur le coût des matériaux.

Ce point doit être examiné par l'Ademe dans le cadre de l'étude de préfiguration qui lui a été confiée par le Gouvernement et à laquelle les organisations professionnelles –

à commencer par la CAPEB – ont demandé à être associées. Une réunion devrait se tenir avec l'Ademe à ce propos début novembre.

Parallèlement, le Premier ministre a diligenté une mission sur l'impact économique de la mise en place d'une filière REP ou équivalent dans le secteur du bâtiment et qui donnera également lieu prochainement à une audition de Jean-Jacques Châtelain, chef de file de la CAPEB sur ce sujet.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LE PORTAIL NATIONAL SANTÉ AU TRAVAIL

Le Président de la CAPEB a reçu ce mercredi, le Président du GIE "Portail National Santé au Travail" au nom de l'U2P. Il s'agissait, dans le cadre de la future réforme, d'examiner les conditions de partage des données médicales entre les différents services de santé au travail interprofessionnels. L'U2P aura à se positionner sur ce sujet.

UNEDIC

Le Président Liébus participait mardi au Bureau de l'Unedic où il a été question du contrat de sécurisation professionnelle. Destiné aux salariés licenciés pour motif économique, ce dispositif a comme objectif de favoriser leur reconversion par des mesures d'accompagnement et une indemnisation spécifiques.

PARTENARIAT

Le Président de la CAPEB, accompagné du chef de file partenariat David Morales et du Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation, Jean-Yves Labat, ont signé ce mardi le renouvellement du partenariat qui avait été signé avec Pladur, industriel spécialiste des systèmes de plaques de plâtre (voir notre rubrique Économie).

RÉSEAU

Bien évidemment, le Président confédéral a accueilli jeudi tous les Présidents et Secrétaires généraux du Réseau pour une CNAGS particulièrement chargée en actualités impactantes pour nos entreprises. La veille, il est intervenu devant les Présidents et les Secrétaires généraux des régions CAPEB qui avaient souhaité se réunir ensemble avant la CNAGS.

MAISONS FAMILIALES RURALES

Nombre de CAPEB départementales entretiennent des relations régulières avec les Maisons Familiales Rurales qui travaillent avec les entreprises artisanales du bâtiment pour former et insérer des jeunes et des adultes dans le monde professionnel. C'est dans ce contexte que le Président de la CAPEB était invité ce vendredi à la cérémonie de départ du Président de l'association des Maisons Familiales Rurales de l'Ain.